



SÉANCE DE TRAVAIL DESTINÉE AUX PARLEMENTAIRES DE LA SECTION DE JERSEY DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ

Association parlementaire du Commonwealth (APC)
Visioconférence
23 septembre 2021

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

- M^{me} Maryse Gaudreault, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ), représentante de la région canadienne au comité exécutif international de l'APC;
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales.

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS DE JERSEY

- M^{me} Louise Doublet, députée, présidente du *Diversity Forum* de l'Assemblée des États de Jersey;
- M^{me} Carina Alves, députée;
- M. Sam Mézec, sénateur;
- M^{me} Kristina Moore, sénatrice;
- M. Kevin Pamplin, député;
- M^{me} Karen Shenton-Stone, connétable;
- M. Richard Vibert, connétable;
- M. Mark Egan, greffier;
- Agente de recherche et de programme.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

- Directeur adjoint des programmes (engagement multilatéral) au secrétariat international de l'APC;
- Coordinatrice du réseau des Commonwealth Women Parliamentarians (CWP).

CONTEXTE

Les parlementaires de l'Assemblée des États de Jersey ont demandé l'appui de l'APC pour le développement d'une politique contre le harcèlement au sein de leur parlement. Ils ont également exprimé le souhait qu'une ou qu'un parlementaire d'une section membre de l'APC puisse leur partager son expérience à ce sujet.

Le secrétariat de l'APC a ainsi sollicité la participation de l'ANQ à une séance de travail virtuelle avec les parlementaires du *Diversity Forum* de l'Assemblée des États de Jersey. L'ANQ a été choisie par l'APC étant donné son engagement en matière de lutte contre le harcèlement, son rôle pionnier parmi les parlements membres de l'APC quant à l'adoption d'une politique contre le harcèlement et le partage de bonnes pratiques qu'elle avait déjà fait avec le réseau des femmes de l'APC (CWP) sur cette même thématique.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Partager l'expérience de l'ANQ quant à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'une politique contre le harcèlement dans un parlement et répondre aux interrogations des parlementaires jersiais.

- La vice-présidente de l'ANQ a partagé aux parlementaires du *Diversity Forum* de Jersey les différentes étapes ayant permis l'élaboration et l'adoption de la *Politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement au travail* de l'ANQ. Elle a d'abord expliqué la genèse de la Politique et le contexte ayant mené la présidence à promouvoir un tel projet. Elle a mis en lumière le rôle et la composition du comité de travail sur le harcèlement, dont elle assurait la présidence, et a expliqué les particularités propres à un parlement et dont devait tenir compte le comité de travail lors de la rédaction de la Politique.
- La vice-présidente de l'ANQ a également évoqué la mise en œuvre de la Politique et expliqué son application concrète, que ce soit les mécanismes de gestion des situations de harcèlement, le processus de mise à jour, les campagnes internes de sensibilisation et les outils de formation. Elle a également traité de la volonté de l'ANQ d'assurer un climat de respect et de civilité au travail.

- À la suite de sa présentation, la vice-présidente a engagé une riche discussion avec les parlementaires jersiais afin de répondre à leurs interrogations et enrichir le partage d'expérience.
- De plus, la Politique de l'ANQ ainsi que les affiches de la campagne de sensibilisation *Zéro harcèlement à l'assnat* ont été partagées avec l'Assemblée des États de Jersey afin que ces exemples puissent inspirer le travail effectué par les parlementaires jersiais.

Faire rayonner à l'international l'expertise et les bonnes pratiques de l'ANQ en matière de lutte contre le harcèlement.

- La participation de l'ANQ à cette séance de travail, à la demande du secrétariat de l'APC et du réseau des CWP, témoigne de la reconnaissance internationale de l'expertise de l'ANQ en matière de politique contre le harcèlement dans les parlements. La vice-présidente de l'ANQ a d'ailleurs pu souligner aux parlementaires jersiais le rayonnement international de la Politique, notamment auprès d'organisations interparlementaires telles que l'APC et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).
- Lors de la séance de travail virtuelle, un représentant du secrétariat de l'APC et la coordonnatrice des CWP étaient aussi présents, ce qui a permis à l'ANQ de partager son expérience et ses bonnes pratiques non seulement au bénéfice des parlementaires jersiais, mais également auprès de l'organisation interparlementaire et de son réseau des femmes.

Faire connaître la *Politique-cadre pour prévenir et gérer le harcèlement psychologique et sexuel* en préparation au sein du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, un projet initié par la vice-présidente de l'ANQ.

- L'Assemblée des États de Jersey étant également membre de l'APF, la vice-présidente de l'ANQ, en tant que présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, a informé les parlementaires présents que le Réseau préparait pour 2022 un modèle de politique contre le harcèlement destiné aux parlements souhaitant adopter une telle politique. Les parlementaires jersiais se sont montrés fort intéressés par cet outil et ont manifesté leur volonté de s'en inspirer lorsqu'il sera disponible.

AUTRES RÉSULTATS

Cette séance de travail a permis de développement des relations interparlementaires avec l'Assemblée des États de Jersey, un parlement membre de l'APC et de l'APF, mais avec lequel l'ANQ avait eu peu d'occasions de collaborer.

STATISTIQUES



SUIVIS

La vice-présidente a indiqué aux parlementaires de l'Assemblée des États de Jersey que l'ANQ demeurerait disponible pour les accompagner et répondre à leurs questions lors des prochaines étapes de leur démarche pour se doter d'une politique contre le harcèlement. Le greffier de Jersey et la conseillère en relations interparlementaires et internationales de l'ANQ demeurent ainsi en contact.

Lorsque la *Politique-cadre pour prévenir et gérer le harcèlement psychologique et sexuel* préparée par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF sera adoptée et disponible pour les sections membres, l'ANQ pourra confirmer la transmission de l'information à la section jersiaise.